

Colis alimentaire à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019 (5kg maximum)

Attention : Les produits industriels (*gâteaux, bonbon, etc.*) devront être présentés dans leur emballage intact. Il n'est pas nécessaire de les déballer. Au contraire, tout produit industriel dont l'emballage apparaîtrait comme anormal ou abîmé sera refusé et ce pour des raisons de sécurité.

Les produits artisanaux ou dits «maison» devront être présentés dans des sachets alimentaires ou des étuis en plastique (*de type tupperware*). Il est rappelé que les emballages en aluminium sont exclus. Les plats cuisinés artisanaux ou «maison» devront être sans sauce.

Signature Visiteur

Signature Détenue

Signature Visiteur

Signature détenu